ACV FL 128 Extracts of reconnaissances recorded by Jehan Landoz, notaire de Morat, 1530-1533, for Noble Petermann de Praroman, 17th Century copy.

Abstracts prepared by John W. McCoy (RealMac@aol.com) *© 2021.*

A small collection of reconnaissances, 18 folios plus a répertoire, concerning properties at Missy, Lugnorre, Agnens, and Saint-Aubin. A short introduction by Jean Lando indicates these reconnaissances were prepared for Noble Petermand de Praroman, son of the late Theobald de Praroman, bourgeois et ancien advoyé de la ville de Fribourg. The original reconnaissances as recorded by Lando would have been in Latin. This copy has been translated entirely into French, but there is no indication of when, why, or by whom this was done. The descriptions of the property, however, are written with extra space between the lines, thus leaving room to add the names of the current, 17th Century tenants, suggesting that the copy might have been intended to serve as the basis for a new terrier.

1 Wlliez, à Missiez

1 Pierre de la Cour de Missiez et Claude fils de feu Pierre de la Cour son cousin, 30 aug 1530, de nostre legitime succession paternelle et des biens et recognoissance de feu Pierre de la Cour pere de moidit confessant es mains de Venerable personnage Domp Pierre Quilliet chappellain de Sainct Aubin en Vulliez pour l'usage de feu Noble Teobald, qui ont esté recogneus il y a long temps par Vullieme de la Cour fils de feu alors Nicod de la Cour de Missiez à Noble Jaqueme fille autresfois de Noble Jean d'Avenche relicte de Noble Jean de Praroman es mains de Domp Bonnefoy Thovaci commissaire d'icelle mesme Noble Jaqueme d'Avenche, assavoir une moitié indivise et par indivis avec le susnarré Domp Pierre Quilliet à qui appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis faict par icelluy d'honneste homme Rodolph Zimmerman bourgeois de Frybourg cause ayant de Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "Signé Jean Lando".

3 Pierre Charbuens de Missiez, 30 aug 1530 (les jour et an que dessus), à cause d'un achept faict par moy mesme confessant de Domp André de Montroyal chappellain maintenant residant à Missiez, et des biens recogneus jadis par Huguet Guenard et successivement par Jean Perruz meûnier d'au Chaffaz et par Jean Moret de Missiez, assavoir la moitié indivise et par indivis avec Venerable personnage Domp Pierre Quilliet à qui appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis faict par iceluy de honneste homme Rodolph Zimmerman bourgeois de Frybourg, cause ayant de Noble feu Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "Signé Jean Lando".

3v Jean Perruz meunier d'au Chaffaz, 30 aug 1530 (les jour et an premis), des biens recogneus jadis par Huguet Guenard de Missiez et dernierement par le mesme confessant et Jean Moret du mesme lieu de Missiez, assavoir la moitié indivise et par indivis avec Venerable personnage Domp Pierre Quilliet chappellain de St. Aubin à qui appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis faict par iceluy de Provide personnage Rodolph Zimmerman bourgeois de

Frybour cause ayant de feu Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "S. L" (=Signé Lando).

4v A Agnens

4v Claude de Disy fils de feu Jean de Disy d'Agnens, 30 aug 1530, des biens dernierement recogneus par moy mesme confessant qu'ont esté de Jeannette et Jaquette soeurs filles de feu Claude Abbes de Missiez, assavoir la moitié indivise et par indivis avec Venerable Domp Pierre Quilliet chappellain de Sainct Aubin auquel appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis faict par iceluy d'honneste homme Rodolph Zimmerman bourgeois de Frybour cause ayant de feu Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "S. Jean Lando".

5v A Sainct Aubin

5v Noble et Venerable personnage Domp ~~Jean~~ Guidon de Bruel chanoine de Neufchastel faicte tant à son nom propre que aussi au nom de tuteur des enfants et heritiers de feu Noble Bon de Bruel son frere, 30 aug 1530, des biens dernierement recogneus par ledit feu Noble Bon de Bruel mon frere et jadis par Huguet Guenard de Missiez, etc., witnesses not named, "S. L.".

6v Estiene Ramuz mestral fils jadis de Pierre Ramuz de Sainct Aubin en Vulliez, 30 aug 1530 (les jour et an premis en la precedente recognoissance), la moitié indivise et non partie avec Venerable personnage Domp Pierre Quilliet chappellain dudit Sainct Aubin, à qui appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis par luy faict d'honneste Rodolph Zimmerman bourgeois de Frybourg cause ayant de Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "S. L."

7 Claude Panchiniaz (clear, apparently not Panchiviaz) autrement Gardian fils jadis de Jean Panchiniaz le jeune de Sainct Aubin, des biens jadis confessés d'estre tenus par Huguet Guenard de Missiez, assavoir la moitié indivise avec Venerable Domp Pierre Quilliet chappellain du mesme lieu de Sainct Aubin à qui appartient l'autre moitié en vigueur d'acquis par iceluy d'honneste Rodolph Zimmerman bourgeois de Frybourg [faict] cause ayant de Noble Anthoine d'Avenche d'une demi pose de terre recogneue tout de nouveau par mondict feu pere Jean Panchiniaz, etc., witnesses not named, "S. L."

8v François fils jadis de Rolet Panchiniaz alias Gardian de Sainct Aubin en Vulliez, 30 aug 1530 (les an et jour que devant), des biens que furent jadis d'Huguet Guenard de Missiez et dernierement recogneus par mondit feu pere Rolet Panchiniaz alias Gardian, assavoir la moitié indivise avec Venerable Domp Pierre Quilliet chappellain dudit lieu de Sainct Aubin auquel appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis par luy faict d'honneste Rodolph Zimmerman bourgeois de Frybourg cause ayant de feu Noble Anthoine d'Avenche, etc., witnesses not named, "S. L."

9v Aubin fils de jadis Jaques Panchiniaz alias Gardian de Sainct Aubin, 30 aug 1530 (les jour et an que devant), de ma legitime succession paternelle deue à moidit confessant, assavoir la moitié indivise avec Venerable Domp Pierre Quilliet chappellain dudit Sainct Aubin tenant l'autre moitié en vigueur de l'acquis par luy faict de Rodolph Zimmerman bourgeois de

Frybourg cause ayant dudit Noble Anthoine d'Avenche…, etc., witnesses not named, "S. Lando".

10v Aubin Perriard fils de jadis Uldriset Perriard de Sainct Aubin et de Claude Perriard son nepveu fils de jadis Vullieme Perriard du mesme lieu, 30 aug 1530, en vertu de l'acquis faict par ledit Vullieme Perriard de Jean Guenard de Missiez, et des biens recogneus tout de nouveau par ledit Jean Guenard, assavoir la moitié indivise avec Venerable Domp Pierre Quilliet chappellain de Sainct Aubin à qui appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis par luy faict d'honneste Rodolph Zimmerman bourgeois de Frybourg cause ayant de jadis Noble Anthoine d'Avenche, etc., witnesses not named, "S. L."

12 Guerard Quilliet de Sainct Aubin en Vulliez, 30 aug 1530 (les jour et an que devant), en vertu de l'acquis par moy faict de Jean Guenard de Missiez et des biens de feu Huguet Guenard recogneus de nouveau par ledit Jean Guenard, assavoir la moitié indivise avec Venerable Domp Pierre Quilliet mon frere auquel appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis par luy faict d'honneste Rudolph Zimmerman bourgeois de Frybourg cause ayant de feu Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "S. L."

13 Humbert Marlier residant à Sainct Aubin, 30 aug 1530, de l'achapt faict par moidit confessant de Pierre Charbuens de Missiez et des biens jadis recogneus par Huguet Brilliod et tout de nouveau par Pierre Blan dudict lieu de Missiez, assavoir la moitié indivise avec Venerable Domp Pierre Quilliet chappellain dudit Sainct Aubin auquel appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis faict par iceluy d'honneste Rodolph Zimmerman cause ayant de feu Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "S. L."

13v Jean Ramuz alias Grandjean de Sainct Aubin en Vulliez, 30 aug 1530 (les jour et an que dessus), des biens recogneus jadis par Claude Bonclert alias Hensely de Missiez comme aussi de l'achapt faict par ledit feu Humbert Grandjean mon feu pere du mesme Claude Bonclert, assavoir la moitié indivise aved ledit feu Venerable Domp Pierre Quilliet chappellain du mesme lieu auquel appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis faict par iceluy de Provide Rodolph Zimmerman cause ayant de Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "S. L."

14 Guillaume Ramuz fils de jadis George Ramuz de Sainct Aubin en Vulliez, 30 aug 1530, des biens nouvellement recogneus par moidit confessant qui furent de Jaquet Brilliod alias Aymonet de Missiez, assavoir la moitié indivise avec Venerable Domp Pierre Quilliet chappellain dudit Sainct Aubin à qui appartient l'autre moitié en vigueur de l'acquis par luy faict de Provide Rodolph Zimmerman cause ayant de feu Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "S. L."

14v François Perriard de Sainct Aubin en Vulliez, 23 aug 1533, de l'achapt par moy faict de Nicod Musy de Villard en Vulliez et des biens recogneus de nouveau par Claude Guenard de Missiez, assavoir la moitié invidise avec Domp Pierre Quilliet chappellain dudit Sainct Aubin auquel appartient l'autre moitié en vigueur de l'achapt faict par luy de feu Rodolph Zimmerman cause ayant de Noble Anthoine d'Avenche, witnesses not named, "S. L."

15 Laurent Panchiniaz alias Gardian fils de jadis Jean Panchiniaz alias Gardian residant en la ville d'Estavayé, 38 aug 1533, de ma legitime succession paternelle à moy advenue, assavoir, la moitié indivise avec ledit Domp Pierre Quilliet chappelain à qui appartient l'autre moitié, witnesses not named, "S. JL."

16 Franceois fils de feu Guerard Ramuz residant de Payerne, 30 aug 1530, pour la moitié indivise avec Estienne Ramuz en vigueur de l'acquis par ses predecesseurs faict de Noble Anthoine d'Avenche auquel appartient l'autre moitié des biens jadis recogneus par moy es mains de Domp Pierre Quilliet et à moidit confessant advenus par legitime succession paternelle, witnesses not named, "Signé Jean Lando".

(Fols. 17 and 18 are blank.)

END